

ViaTrajectoire donne la possibilité d'annuler les demandes qui sont réalisées. cette démarche peut être effectuée lorsque le patient n'a plus de besoin d'être orienté, à sa demande ou parce que sa situation a changé.



Cette fonctionnalité est accessible aux utilisateurs ayant les habilitations pour créer un dossier Grand-Âge.

Cette fiche pratique vous indique comment annuler les demandes, les dossiers.

1. Accéder au dossier Grand-Âge

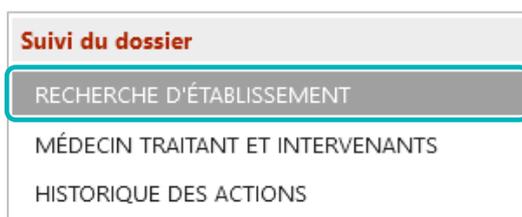


Se référer à la fiche pratique **Se connecter à ViaTrajectoire (FP_VT_TM11)**

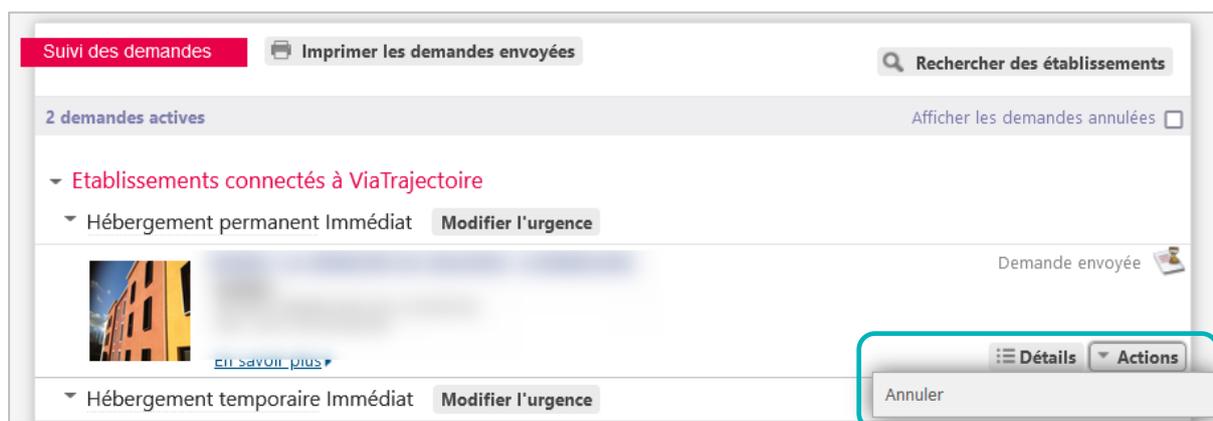
2. Annuler les demandes

Il est possible d'annuler l'envoi pour un ou plusieurs EHPAD sollicités sans annuler l'intégralité du dossier.

1. Dans le **Suivi du dossier**, cliquez sur **Recherche d'établissement**.



2. Cliquez, pour la structure concernée, sur **Action**, puis **Annuler**.



3. Sélectionnez le motif d'annulation et validez la fenêtre.

3. Annuler le dossier

1. Dans **Action sur le dossier**, cliquez sur **Annuler le dossier**.

2. Validez l'annulation en choisissant un **motif de fermeture** parmi les choix qui s'affichent. Si nécessaire, ajoutez un commentaire. Une fenêtre de confirmation sera à **valider** afin de confirmer l'annulation.

NB : Vous avez la possibilité de **réactiver** un dossier annulé **9 mois après son annulation**.



Important :

- Lors de l'annulation du dossier, les envois vers les différents EHPAD sont également annulés. Tant que le dossier n'est pas archivé, ce dernier peut être mis à jour et adressé vers de nouvelles structures. Les EHPAD déjà sollicités seront automatiquement masqués, il sera nécessaire de les afficher pour les solliciter de nouveau (se référer à la fiche pratique **Afficher les demandes annulées** FP_VT_GA31).
- Après annulation, le dossier s'archivera 6 mois après la dernière date de modification. Un dossier Archivé n'est plus utilisable.